



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 décembre 2004

Cinquante-neuvième session  
Point 66, b, de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 3 décembre 2004

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/59/460)]

### 59/97. Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>1</sup>,

*Rappelant* sa décision, figurant au paragraphe 108 du Document final de sa dixième session extraordinaire<sup>2</sup>, la première consacrée au désarmement, d'instituer un programme de bourses d'études sur le désarmement, ainsi que ses décisions figurant à l'annexe IV du Document de clôture de sa douzième session extraordinaire<sup>3</sup>, la deuxième consacrée au désarmement, par lesquelles elle a notamment décidé de poursuivre le programme,

*Notant* que le programme continue de contribuer pour une part non négligeable à renforcer la prise de conscience de l'importance et des avantages du désarmement, à faire mieux comprendre les préoccupations de la communauté internationale dans le domaine du désarmement et de la sécurité et à améliorer les connaissances et les compétences des boursiers, qui peuvent ainsi participer plus efficacement aux efforts déployés à tous les niveaux dans le domaine du désarmement,

*Notant avec satisfaction* que, depuis sa mise en place il y a vingt-six ans, le programme a permis de former un grand nombre de fonctionnaires d'États Membres, dont beaucoup occupent maintenant au sein de leur gouvernement des postes de responsabilité dans le domaine du désarmement,

*Considérant* que les États Membres se doivent de tenir compte de l'égalité des sexes dans le choix des candidatures qu'ils souhaitent proposer au programme,

*Rappelant* toutes les résolutions qu'elle a adoptées chaque année en la matière depuis sa trente-septième session en 1982, notamment la résolution 50/71 A du 12 décembre 1995,

<sup>1</sup> A/59/177.

<sup>2</sup> Résolution S-10/2.

<sup>3</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session extraordinaire, Annexes, points 9 à 13 de l'ordre du jour, document A/S-12/32.

*Estimant* que les formes d'assistance offertes par le programme aux États Membres, en particulier aux pays en développement, permettront aux fonctionnaires de ces pays de mieux suivre les délibérations et négociations tant bilatérales que multilatérales en cours sur le désarmement,

1. *Réaffirme* les décisions figurant à l'annexe IV du Document de clôture de sa douzième session extraordinaire<sup>3</sup> et le rapport du Secrétaire général<sup>4</sup> qu'elle a approuvé dans sa résolution 33/71 E du 14 décembre 1978 ;

2. *Remercie* tous les États Membres et les organismes qui ont apporté un soutien constant au programme au fil des ans et ont ainsi contribué à son succès, en particulier les Gouvernements allemand et japonais qui ont continué d'offrir aux participants au programme des bourses qui leur ont permis d'effectuer des voyages d'études prolongés et très instructifs, et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique qui a organisé à l'intention des boursiers un exposé dans le domaine du désarmement ;

3. *Remercie* l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'Institut d'études internationales de Monterey d'avoir organisé, dans leurs domaines de compétence respectifs, des programmes d'études spécialement axés sur le désarmement, servant par là les objectifs du programme ;

4. *Rend hommage* au Secrétaire général pour la diligence avec laquelle s'est poursuivie l'exécution du programme ;

5. *Prie* le Secrétaire général de continuer, dans les limites des ressources existantes, à exécuter chaque année le programme organisé à Genève et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa soixante et unième session ;

6. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et unième session la question intitulée « Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement ».

*66<sup>e</sup> séance plénière  
3 décembre 2004*

---

<sup>4</sup> A/33/305.